

de Ste-Angèle font actuellement faire un beau tabernacle pour l'autel qui doit être érigé en l'honneur de la bonne Sainte Anne dans leur nouvelle église. Ce tabernacle est le produit d'une collecte généreuse que les paroissiens ont faite entre eux.

Monseigneur prêche lui-même l'Avent à la cathédrale. Sa Grandeur a commencé une série d'instructions très-importantes sur le sacrement de Mariage.

Les solennités des Quarante Heures ont eu lieu à Sainte-Anne de la Pointe-au-Père le 9 et le 10 de ce mois.

ooo

ARTICLE II.

De l'unité de l'Eglise.

L'unité, en tant qu'elle est une propriété et une note essentielle de l'Eglise universelle consiste : 1^o dans l'unité de foi ou de doctrine, et 2^o dans l'unité de société ou de gouvernement. C'est la double prérogative qui forme l'unité parfaite que Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulue dans son Eglise, et en vertu de laquelle l'Eglise est un seul tout dont toutes les parties sont inséparables.

L'unité de foi requiert la croyance de toute la doctrine révélée par Jésus-Christ, et déclarée et enseignée telle par l'Eglise; et l'unité de société et de gouvernement demande la soumission de tous les fidèles aux pasteurs légitimes, et spécialement au Souverain Pontife.

Notre-Seigneur parle de cette unité de foi ou de doctrine nécessaire à son Eglise lorsqu'il dit dans son Evangile: "*J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail; il faut que je les amène, et elles écouteront ma voix, et il n'y aura plus qu'un seul bercail et un seul pasteur* (S. Jean, ch. X, v. 16). Or la voix de Jésus-Christ est une, et c'est par la docilité à écouter cette voix unique que se forme un seul troupeau.